



LES INDEMNITES KILOMETRIQUES



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les indemnités kilométriques (IK) correspondent au montant des frais remboursés par une entreprise pour les déplacements effectués par **ses salariés** pour se rendre **du domicile au lieu de travail (pendant les heures de travail) ou du domicile au lieu de formation pour les alternants, (durant les jours de formations)**.

Pour définir le montant de l'indemnité compensatoire, l'entreprise se base sur un barème kilométrique établi par l'administration fiscale pour les cadres et la grille GESIM pour les non-cadres.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

N'importe quel salarié faisant partie de l'entreprise ArcelorMittal ayant un permis de conduire valide et un moyen de locomotion déclaré au GIP.

Les indemnités kilométriques ne peuvent pas s'appliquer pour **les déplacements en train, en avion ou en taxi et s'appliquent uniquement aux véhicules personnels (voiture, deux-roues, cyclomoteur)**.

COMMENT EN BENEFICIER ?

Le salarié doit fournir au service ADP les documents suivants :

Un justificatif de domicile de moins de 3mois

Une attestation d'hébergement si le salarié habite chez une tierce personne + copie de la carte d'identité de l'hébergeur

La copie de la carte grise du véhicule.

LES SYSTEMES D'INDEMNISATION

Les IK se déclenchent **sur vos jours de travail**.



Fiches pratiques RH

Pour les non-cadres, les IK sont limitées à 60 km par jour. Le taux de remboursement kilométrique est fixé selon le barème GESIM.

Pour les cadres, les DOMUS sont limités à 50 km par trajet. Le taux de remboursement kilométrique est le barème URSAFF déplacement, limité à 7CV.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Lorsque vous changez d'adresse, vous devez impérativement effectuer la modification dans le portail MyHR. Et fournir le justificatif de votre nouvelle adresse au service ADP afin que le service puisse valider ce changement et saisir vos nouvelles IK.

Le service ADP peut être amené à réaliser des contrôles d'adresse de manière aléatoire en redemandant un justificatif de domicile valide.

CONTACT

Vous avez des questions ou vous souhaitez envoyer votre/vos justificatifs ?

Voici les personnes à contacter :



[Organigramme ADP 2024.pptx \(sharepoint.com\)](#)

